

Histoire des chanteurs de rue (1)

D'après Martin Pénet et Arnaud de Moyencourt

Depuis les années 1960, l'automobile et l'industrie du disque ont presque réussi à chasser des rues la chanson qui faisait résonner nos villes. Pourtant chanteur de rue a longtemps été un métier reconnu malgré la tentation de confusion de leur activité avec celle des mendiants et, à partir du XVIIe et la montée de l'absolutisme royal, les restrictions imposées par le pouvoir, craignant trop de liberté d'expression.

Dès le moyen âge, les jongleurs parcourent les routes. Ils cèdent la place aux ménestriers, rattachés à un protecteur. En 1321 est fondée la confrérie Saint Julien des ménestriers. Ses statuts de 1407, approuvés par le roi s'appliquent aux ménestriers de toute la France. C'est un métier qui est soumis à apprentissage. Ce monopole finira, après de longues batailles juridiques, à la fin du XVIIe avec l'arrivée de nouvelles tendances musicales (harmonistes contre ménestriers).



A partir du XVIIe siècle, le « marchand de chansons » ou « crieur de chansons nouvelles » gagne sa vie en vendant des feuilles imprimées sur lesquelles figurent les paroles des chansons qu'il interprète. À peine tolérés par la police, ces artistes perchés sur un tréteau dressent dans leurs chansons une véritable chronique du temps dans la tradition des chansonniers modernes. Ils seront en particulier un vecteur important de la diffusion des mazarinades pendant la Fronde.

Règlement du 30 mars 1635 (extrait): "Sont faites défenses à tous les chanteurs de chanson de s'arrêter en aucun lieu et de faire assembler du peuple".

Edit du 20 octobre 1651 : "Sera puni du fouet l'auteur ou le chanteur de couplets jugés diffamatoires".

Au XVIIIe siècle, à Paris, les chanteurs ne peuvent s'installer qu'aux carrefours, près des Halles, sur les quais et les ponts, en particulier sur le pont Neuf. Mais les places sont chères et des conflits naissent entre la vingtaine de chanteurs réguliers de la capitale et les itinérants qui diffusent sans autorisation des brochures de province. Espace apparemment ouvert, la rue est un enjeu de pouvoir et de concurrence.



En 1793, DANTON intervient à la Convention : "Citoyens, j'apprends qu'on veut empêcher les joueurs d'orgue de nous faire entendre par les rues leurs airs habituels. Trouvez-vous donc que les rues de Paris sont trop gaies ? Trouvez-vous que le peuple de Paris ait trop de chansons aux lèvres ? On nous conteste bien des libertés. De grâce, laissez-nous la liberté de l'orgue de Barbarie, la liberté de nos refrains, la liberté de la chanson ! ..."

Mais en 1794, la convention rétablira l'Ordre : "La Convention ne tolère plus que les chansonniers patriotiques dont les emplacements sont attribués autoritairement" (Arrêté du 23 Ventôse an II -13 Mars 1794).

Histoire des chanteurs de rue (2)

D'après Martin Pénet et Arnaud de Moyencourt

Au début du XIXe siècle, les métiers de la rue à Paris sont soumis à une immatriculation avec médaille de laiton nominative délivrée par le préfet de Police. Au fil des décennies, les autorisations sont de plus en plus contraignantes. Limités au nombre de quarante en 1822, les chanteurs doivent soumettre les recueils qu'ils vendent aux commissariats de quartier. La liste des titres chantés devra faire l'objet d'un visa préfectoral à Paris ou municipal en province (cela perdurera jusqu'en 1979).



Une ordonnance de 1831 établit une liste de vingt-six lieux de stationnement spécifiques dans la capitale. Les ponts et cours d'immeubles sont interdits.

Sous le Second Empire, les boulevards ouverts par Hausmann accueillent plus aisément les artistes ambulants. Multipliés par l'essor du café-concert puis du music-hall, ils sont les lieux où circulent d'innombrables refrains à succès publiés par les éditeurs de musique populaire. A la fin du siècle, on observe un déplacement vers Pigalle et Montmartre.

En 1881, une ordonnance remplace la liste des emplacements fixes par des autorisations ponctuelles, données à l'occasion de fêtes, et rend la vie des chanteurs de rue encore plus précaire.

Ils ont pourtant une véritable fonction économique qui est la diffusion des partitions. Ce sont eux qui font une bonne partie du succès des chansons. Ils vendent des partitions moins soignées que les « petits formats » des marchands de musique (qui comportent quatre pages : couverture illustrée, paroles et musique à l'intérieur, publicité de l'éditeur au dos).

Les éditions de rue comportent plusieurs chansons sur un dépliant, ce qui permet à l'éditeur de mieux faire connaître son catalogue. Les refrains relatent l'actualité et reflètent l'imaginaire populaire. A l'occasion de grands événements (Exposition internationale, Tour de France, etc.), il arrive que plusieurs éditeurs s'associent pour publier des recueils de rue comprenant les succès du jour.

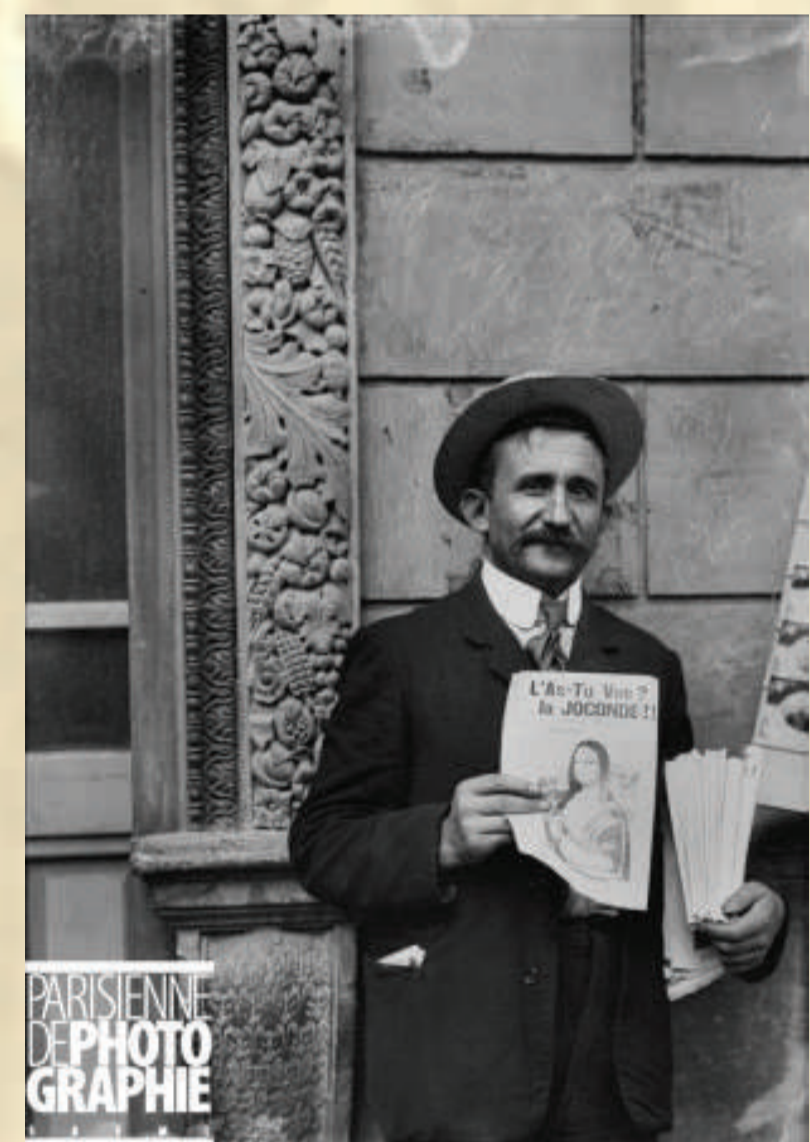


Photo de la parisienne de photographie



Dans les faubourgs émerge la figure du chanteur des cours, mendiant à qui l'on jette par la fenêtre une pièce enveloppée dans du papier. Pour s'en démarquer et créer une force de négociation face aux éditeurs de musique, un Syndicat des chanteurs et musiciens marchands de chansons est créé en 1908. Les vendeurs de partitions sont d'indispensables relais de diffusion pour les maisons d'édition, au même titre que les interprètes de scène (café-concert ou music-hall), avant l'arrivée des disques de phonographe et de la TSF.

Histoire des chanteurs de rue (3)

D'après Martin Pénét et Arnaud de Moyencourt



En 1926, une ordonnance de police (modifiée en 81 puis en 97) crée le « carnet de musiciens et chanteurs ambulants ». Tout candidat au métier de chanteur de rue doit se faire enregistrer à la préfecture de police, conserver un petit carnet avec sa photo, son état civil et son adresse, et faire viser par le commissaire du quartier de l'emplacement choisi.

Les groupes réunissent deux ou trois musiciens, un chanteur avec porte-voix en fer blanc et parfois un baratineur pour animer la vente. Les bons chanteurs ont leur public assidu. La mendicité est interdite. Le chanteur de rue doit connaître le terrain, savoir trouver les bons emplacements en fonction de l'acoustique, de la météo, du jour de la semaine, de l'heure et des événements.

La multiplication des contraintes aboutit au développement de chanteurs qui n'ont aucun scrupule à chanter des répertoires interdits et à faire « la bûche » (vendre des feuilles qui donnent les paroles de quinze ou vingt chansons, sans musique et sans acquittement des taxes). Mais ces derniers sont pourchassés par les inspecteurs de la Sacem chargés de faire respecter le droit des auteurs (parolier et compositeur).



À la Libération, Paris compte encore une trentaine de groupes qui se partagent à tour de rôle les bons emplacements en les tirant au sort lors d'une réunion hebdomadaire à la préfecture. Les disques 78 tours sont encore lourds et cassables. C'est donc surtout grâce aux chanteurs de rue que les succès se vendent par dizaines de milliers (les triomphes de l'été 1944 sont Le Chant des partisans, Ah ! le petit vin blanc, Le Café au lait au lit ; l'année suivante, ce sera La Mer). Ce sont les valseuses qui remportent le plus de succès.



Le déclin du métier s'amorce au début des années 1950 par l'arrivée des nouvelles technologies (disque microsillon, radio à transistor, télévision). Le matraquage des succès fait quitter l'artisanat pour la production à grande échelle. Au cours des années 1960, l'essor de l'automobile rend aussi la rue de moins en moins hospitalière. Et c'est le métro qui, depuis la disparition des poinçonneurs au début des années 1970, devient le refuge le plus propice.

En 1994, le nouveau Code Pénal dépénalise en même temps la mendicité et le vagabondage. Mais à Paris, la Préfecture de Police supprime les autorisations des musiciens et chanteurs de rues, estimant que l'activité de chanteur ambulant fait désormais partie du passé. En 1997, un arrêté préfectoral précise à nouveau les conditions d'attribution des autorisations.

On observe un début de prise de conscience récente de la contribution des arts de la rue à la création du lien social des quartiers mais la méfiance reste forte envers les chanteurs de rue.